



CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 28 JUILLET 2020
CONVOCATIONS ADRESSEES LE 23 JUILLET 2020

L'an 2020, le 28 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Monsieur José ORTEGA, Mme Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Caroline FAVREAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Fabrice NORMAND.

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, Madame Frédérique PIGRÉE ayant donné procuration à Monsieur José ORTEGA, Madame Cécile CAPITAINE MONTERAN ayant donné procuration à Madame Caroline FAVREAU, Monsieur Jean-Marie BONHOMME ayant donné procuration à Monsieur Fabrice NORMAND et Madame Sandrine RAMJIT ayant donné procuration à Monsieur Fabrice NORMAND, excusés.

Madame Caroline FAVREAU a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 23 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 – ENVIRONNEMENT

1-1. Projet de parc éolien sur la commune de Rouans.

2 – REPRESENTATION

2-1. Commission d'Appel d'Offres

3 – ADMINISTRATION GENERALE

3-1. Règlement intérieur du Conseil Municipal

4 – FINANCES PUBLIQUES

4-1. Décision Modificative de Crédits n°2

5 - DIVERS

1 – ENVIRONNEMENT

1-1. Projet de parc éolien sur la commune de Rouans.

La demande présentée par la société ROUANS ENERGIES en Préfecture de Loire-Atlantique en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant sept aérogénérateurs, implantée sur le territoire de la commune de Rouans, a fait l'objet d'une enquête publique ouverte du mercredi 24 juin 2020 au vendredi 24 juillet 2020 inclus dans la commune précitée.

Un avis destiné à l'information du public a été publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs dans la commune de Rouans (siège et lieu d'enquête) et dans les communes situées dans un rayon de 6 kilomètres autour de l'installation projetée. C'est pourquoi Cheix-en-Retz est concernée par cette procédure.

Le dossier d'enquête était déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Rouans où toute personne pouvait en prendre connaissance. Il est également consultable sur le site internet de la Préfecture :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-administratives-commissions-et-consultations/Installations-classees-ICPE2/Eolien/Parc-eolien-de-Rouans>

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 28 JUILLET 2020**

(Ce lien a été transmis par message électronique aux membres du Conseil Municipal le 20 juillet 2020 pour qu'ils puissent prendre connaissance du dossier).

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société ROUANS ENERGIES.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sous réserve de la réalisation d'un diagnostic local de santé avant le commencement des travaux.

Ce dossier ayant un rapport avec son activité professionnelle, Monsieur Fabrice NORMAND ne souhaite pas prendre part au vote.

Après délibération, le résultat du vote est le suivant :

- 1 avis FAVORABLE avec réserves
- 7 avis DEFAVORABLES
- 6 ABSTENTIONS.

2 – REPRESENTATION

2-1. Commission d'Appel d'Offres

Lors de la séance du 9 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné les délégués à la commission d'appels d'offres. Or, cette commission est soumise à des règles spécifiques. Vu les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, le Conseil Municipal procède, **au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste**, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Une seule liste de candidats est présentée. Elle se compose de :

ELUS TITULAIRES :

Président : Luc NORMAND

Membre : José ORTEGA

Membre : Mauricette HELLO

Membre : Bruno GUITTENY

ELUS SUPPLEANTS :

Membre : Marie-Pierre BOUÉ

Membre : Caroline FAVREAU

Membre : Jean-Marie BONHOMME

Le résultat du vote est le suivant :

Votants : 15 - Nuls : 0 - Exprimés : 15 - Liste présentée : 15 voix.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 9 juin 2020.

3 – ADMINISTRATION GENERALE

3-1. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose : L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Un projet de règlement a été transmis par voie électronique le 2 juillet dernier aux membres du Conseil Municipal pour avis. Ce règlement intérieur retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le règlement intérieur (joint en annexe).

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 28 JUILLET 2020**

4 – FINANCES PUBLIQUES

4-1. Décision Modificative de Crédits n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les comptes du budget principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE la décision modificative de crédits n°2 ci-après :

Dépenses de fonctionnement :	:	0 €
Recettes de fonctionnement :	:	0 €
Dépenses d'investissement :	:	4 189 €
C/2111 Frais de notaire terrains (2019)	:	2 340 €
C/2181 – 18 Clés école	:	1 000 €
C/2181 – 18 Porte Manteaux école	:	300 €
C/2181 – 18 Menuiseries école	:	670 €
C/2135 – 29 Toiture salle Y. Barbot	:	400 €
C/2183 – 22 Onduleurs	:	400 €
C/2128 – 38 Rambarde salle des Loisirs	:	- 560 €
C/2188 – 41 Contrôle accès	:	- 361 €
Recettes d'investissement :	:	4 189 €
C/10222 FCTVA	:	4 189 €

5 – DIVERS

Monsieur Luc NORMAND :

- ✓ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les neuf commissions thématiques communautaires et les membres désignés pour y siéger (le Maire est membre de droit). Il précise que l'élu désigné, en cas d'indisponibilité, peut se faire remplacer par un autre élu du Conseil Municipal à condition de prévenir le Président de la commission 3 jours auparavant.
- ✓ Une présentation du personnel communal est distribuée à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur José ORTEGA : informe le Conseil Municipal qu'une VMC va être installée à l'école (dans l'ancienne partie) avant la rentrée des classes. Par ailleurs, un devis est en cours pour le remplacement de la toiture de l'école (ancienne partie). Celle-ci date de plus de soixante ans et les tuiles sont bien dégradées. Ce projet sera probablement réalisé en 2021. Enfin, la réfection de la toiture de la bibliothèque (la partie en ardoise) est à l'étude.

Madame Mauricette HELLO : a reçu le 1^{er} juillet deux représentants du Conseil Départemental dans le cadre de « l'animation sportive ». Cette activité propose du multisports aux enfants de la commune le lundi de 16h15 à 17h30. Sur demande du Conseil Départemental et avec l'accord de la Directrice de l'école, il a été décidé de déplacer le créneau du lundi au vendredi et d'ouvrir un deuxième créneau supplémentaire. Cela permettra de séparer les enfants en deux groupes et ainsi de proposer une offre plus adaptée à leur âge. La commune participe à hauteur de 740 €/an à cette action.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 28 JUILLET 2020**

Monsieur Alain GAUTIER : demande où en est le projet de construction de la maison des jeunes. Monsieur le Maire répond qu'il va évoquer le sujet.

D'autre part, il s'interroge sur l'avancement du dossier de la ZAC du Pré de la Fontaine. Monsieur le Maire informe qu'il vient de recevoir une réponse de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Malheureusement, elle est négative. Il déplore la position de la DDTM qui va à l'encontre du PLH. Dans ces conditions, la commune ne pourra pas respecter ce qui a été pourtant validé par l'Etat, à savoir : la construction de 10 logements par an. Monsieur Alain GAUTIER préconise de rechercher coûte que coûte une solution pour préparer l'avenir.

Monsieur Philippe BOYER : demande si les incivilités commises sur les bords de l'Acheneau perdurent ? Les élus lui répondent que c'est en baisse mais que cela reste compliqué. Il faut rester vigilants.

Madame Caroline FAVREAU : regrette que son avis émis lors de la dernière séance au sujet des commerces ait été rapporté et déformé. Le Conseil Municipal devrait être un lieu où l'on peut s'exprimer librement sans crainte d'être tenue pour responsable d'une décision qui a été votée à la majorité.

Monsieur Bruno GUITTENY : organise une matinée « débroussaillage et nettoyage des abords du pont de Buzon » le vendredi 31 août prochain dans la perspective de l'audit. Il lance à cette occasion un appel à volontaires.

Une autre journée sera consacrée en août à la peinture des portes de l'église. Un appel à bénévoles est aussi lancé pour cette action. Il précise qu'un devis est en cours pour le remplacement de 3 fenêtres de l'église.

D'autre part, il va réunir prochainement la commission « voirie » pour étudier les différents devis reçus dans le cadre de la sécurisation de la rue du Grand Port. Les demandes de subventions vont également être préparées parallèlement.

Par ailleurs, après bien des discussions pour parvenir à rester dans le budget voté pour cette opération, les jeux pour les enfants sont commandés. Les services techniques de la commune se chargeront de leur installation. Les dalles amortissantes seront remplacées par du gravier roulé (moins onéreux et aux normes).

Madame Marie-Pierre BOUÉ : informe que la collecte de papier organisée le 29 mai dernier par l'Association des Parents d'Elèves a rapporté 236,80 €. Le stockage du papier s'effectue dans un conteneur à côté des ateliers municipaux. Hélas, le cours du papier a chuté et la recette diminue mais il est important de continuer cette action même si le nombre de volontaires pour recevoir et trier le papier diminue.

Monsieur Luc NORMAND : a participé à diverses réunions intercommunales.

Il est à noter qu'une aide de la Communauté d'agglomération a été votée pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Elle peut aller jusqu'à 80 % selon les revenus.

Par ailleurs, il informe le Conseil Municipal qu'un message émanant de la Communauté d'agglomération précisait que le projet d'achat d'un terrain à Cheix-en-Retz pour la construction de l'accueil périscolaire et de la maison des jeunes avait été suspendu en raison de la crise sanitaire. Ce dossier sera étudié avec les nouveaux élus dans les semaines à venir.

D'autre part, il a reçu des techniciens de la Communauté d'agglomération dans le cadre du projet du pôle santé. Un accompagnement gratuit est proposé pour une étude de faisabilité. La demande en ce sens a été adressée au Président cette semaine. Un rendez-vous va être pris également avec l'Agence Régionale de Santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 35.

Le Maire,
Luc NORMAND

